

Avis voté en plénière du 15 novembre 2017

# Vers la démocratie culturelle

## Déclaration du groupe CGT

Depuis plus de 50 ans, les politiques publiques de la culture ont permis une réelle démocratisation des pratiques culturelles et un élargissement considérable des publics. Le service public de la culture, comme de l'éducation, a rendu possible cette démocratisation en garantissant l'équité territoriale, l'accès aux œuvres comme aux pratiques et la pérennité de l'action menée. Si la démocratisation reste insuffisante, c'est principalement par le manque de volonté politique et de moyens empêchant ce progrès d'être plus profond et surtout d'atteindre les catégories de populations qui en demeurent les plus éloignées. Le service public de la culture reste pertinent face aux enjeux sociaux et sociétaux du 21ème siècle.

Depuis leur introduction dans la loi NOTRe et dans la loi Culture, Architecture, Patrimoine, le concept de droits culturels complète mais peut aussi parfois être compris comme contradictoire avec la démocratisation culturelle, notamment par sa référence aux croyances contenue dans la déclaration de Fribourg et qui pourrait donner lieu à la remise en cause de la liberté de création et de représentation.

Le développement, le partage et l'accès à la culture, tant celle qui s'élabore au travail que les œuvres du patrimoine, la création artistique et scientifique, sont les conditions essentielles de la réalisation d'une véritable démocratie culturelle.

L'avis aurait pu être l'occasion d'une réflexion et de propositions :

- sur l'accès de toutes les populations à toutes les cultures et à toutes les formes d'art dans un projet global de véritable égalité des droits, de lutte contre les discriminations socioculturelles, d'ouverture aux autres,
- sur l'association des populations à la création artistique, en encourageant leur pouvoir d'agir, en prenant en compte les origines et histoires multiples, tout en s'interrogeant sur ce que recouvre la notion de « coconstruction » et en protégeant, respectant et élargissant les droits des artistes professionnel.les et de leurs organisations,
- sur l'articulation entre reconnaissance des droits culturels et politique de développement du service public des arts et de la culture,
- sur les moyens de s'opposer à la concentration capitaliste qui remet en cause la diversité culturelle dans sa production comme dans sa diffusion.

Ce travail, couplé à une analyse des politiques publiques à mettre en œuvre dans le cadre d'un renouveau, nécessitant des moyens financiers et humains toujours pas au rendez-vous, aurait dû s'appuyer sur les travaux précédents du Conseil en la matière comme l'avis « Pour un renouveau des politiques publiques de la culture » présenté en 2014 par Claude Michel. Ce n'est malheureusement pas le cas.

En regrettant cette occasion manquée, le groupe CGT a voté contre l'avis.